

## **SMICTOM LOT GARONNE BAISE**

### **Comité Syndical du 22 septembre 2022**

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat à Aiguillon, 17 avenue du 11 novembre, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 15/09/2022.

Nombre de délégués syndicaux  
en exercice: 24 délégués  
n° ordre 2022-18  
Présents : 23 votants : 23

**Étaient présents : 23 délégués**

#### **Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas :**

***Pour les titulaires :*** Messieurs J.P. GENTILLET, Alain PALADIN, Georges LEBON, Patrick JEANNEY, François COLLADO, Christian GIRARDI, Christian LAFOUGERE, Michel MASSET, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGERI (***11 présents***)

***Pour les suppléants :*** M. Christophe MELON remplaçait M. Jean-Marc LLORCA, (***1 présent***)

#### **Assistait également à la séance en qualité de suppléante sans voix délibérative :**

Madame Nathalie BUGER (suppléante) pour la CC du Confluent et Coteaux de Prayssas

#### **Albret Communauté :**

***Pour les titulaires :*** Madame Paulette LABORDE, Messieurs Joël CHRETIEN, Robert LINOSSIER, Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Jean-Louis MOLINIÉ, Didier SOUBIRON (***7 présents***)

#### ***Pour les suppléants :***

Mme Dominique BOTTEON remplaçait M. Christophe BESSIERES, Messieurs Francis MALISANI remplaçait Mme Valérie TONIN, Jacques LAMBERT remplaçait M. Frédéric SANCHEZ, Alain POLO remplaçait Mme Evelyne CASEROTTO, (***4 présents***)

#### **Étaient excusés :**

***Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas :*** Mme Marie-Fabienne ADAMSON, Messieurs Alain MOULUCOU, Patrick YON, Jean-Pierre DESPERIERE, Jean-Marie BOE.

***Albret Communauté :*** Mesdames Valérie TONIN, Isabelle SALIS, Laurence BENLLOCH, Messieurs Christophe BESSIERES, Joël AREVALILLO, Pascal LEGENDRE, Dominique HANROT.

#### **Assistaient également à la séance :**

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Directeur

Monsieur Cyril FILLOT : Responsable service Technique

Mme Karine DAL BALCON : Responsable service administratif

Mme SANS Laurence : Secrétariat de Direction

Monsieur Jean-Marc CAMMARATA : DGS Albret Communauté

Mme Olivia MOREAU : Directrice des Affaires Juridiques Albret Communauté

Monsieur Philippe MAURIN : DGS C.C. du Confluent et Coteaux de Prayssas

**AR Prefecture**

047-200020550-20220922-DL2022\_18-BF

Reçu le 28/09/2022

Publié le 28/09/2022

N° ordre : 2022\_18

**OBJET : Décision modificative n° 1-2022**

M. le Président expose au Comité Syndical qu'il convient de revoir les sommes affectées en investissement selon le détail présenté ci-dessous :

**Investissement :****Opération budgétaire**

Conformément aux prévisions budgétaires, le syndicat a fait l'acquisition de compacteurs autonomes d'ordures ménagères et de bornes pour la prévention. Sur ces opérations, il reste un solde permettant de faire l'acquisition d'une grue et d'une remorque pour renforcer la collecte des points d'apport volontaire. Aussi, il vous est proposé la modification suivante :

Dépenses				Dépenses			
Op.	Libellé	Art	Montant	Op.	Libellé	Art	Montant
119	Compacteurs autonomes	2158	-20 000 €	114	Acquisition véhicules de collectes	2182	60 000 €
118	Prévention	2188	-40 000 €				
	<b>Total</b>		<b>-60 000 €</b>		<b>Total</b>		<b>60 000 €</b>

**Opération d'ordre****✚ Réintégration des frais d'étude en travaux :**

Suite à la construction du quai de transfert et à la signature du marché pour la construction du site technique et ouvrages associés, il convient de basculer les études (exemple maîtrise d'œuvre, études de sol,...) en travaux afin de respecter la réglementation et de percevoir le FCTVA sur ces opérations.

Dépenses		Recettes	
<b>041 : Op patrimoniale 2315 op 121 :</b>		<b>041 : Op patrimoniale 2031 op 121 :</b>	
Année 2020	35 432 €	Année 2020	35 432 €
Année 2021	12 354 €	Année 2021	12 354 €
<b>Total</b>	<b>47 786 €</b>	<b>Total</b>	<b>47 786 €</b>

Dépenses		Recettes	
<b>041 : Op patrimoniale 2315 op 120 :</b>		<b>041 : Op patrimoniale 2031 op 120 :</b>	
Année 2020	9 078 €	Année 2020	9 078 €
<b>Total</b>	<b>9 078 €</b>	<b>Total</b>	<b>9 078 €</b>

**✚ Gestion des avances pour la construction du site dédié aux services technique**

M. le Président expose que le paiement des avances ou acomptes dus dans le cadre des lots 1, 4 10 et 11 du marché TVX2022\_01 pour la construction d'un site dédié aux services techniques du SMICTOM LGB, doit être imputé au compte 238.

Dès lors que le montant initial du lot atteint 65% TTC, il y a lieu de procéder au remboursement des avances reçues. Il s'agit d'une opération d'ordre sans incidence sur les résultats financiers du syndicat qui consiste à transférer le montant des avances de l'article 238 à l'article 2315 en prévoyant les crédits au chapitre 041.

Il est à noter que ces écritures comptables permettent d'optimiser les recettes issues du fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) car le mandat de versement de l'avance au compte 238 est inéligible au FCTVA ; par contre le mandat d'ordre au compte 2315 l'est.

**AR Prefecture**

047-200020550-20220922-DL2022\_18-BF  
Reçu le 28/09/2022  
Publié le 28/09/2022

Opération 121 : Regroupement des services techniques :

- **Dépenses** au 2315 d'un montant de 54 931 €
- **Recettes** au 238 d'un montant de 54 931 €

**PROPOSITION :**

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

**-D'approuver la décision modificative n°1-2022**

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	23
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage : 26/09/2022

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président

Alain LORENZELLI